

Paris, le 28/03/2025,

Madame, Monsieur, vous êtes actionnaires de la SICAV ECHIQUIER IMPACT et nous vous remercions de votre confiance.

A compter du 31/03/2025, Iznes apparaîtra en qualité de co-centralisateur aux côtés de BNP Paribas SA, pour les parts en nominatif à inscrire ou inscrites au sein d'un Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP).

BNP Paribas S.A reste le centralisateur pour l'ensemble des autres actions.

Chacun des établissements assumera, par délégation de la Société de Gestion, l'ensemble des tâches relatives à la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions de la SICAV, et selon la répartition définie ci-dessus, BNP PARIBAS SA étant en charge au niveau de la SICAV de l'agrégation des informations relatives à la centralisation assurée par IZNES.

La documentation règlementaire du fonds sera mise à jour en conséquence.

Nos équipes commerciales restent à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire sur ces évolutions.

**La Financière de l'Échiquier**